

Réf N° DEP CIR R2020-09

Affaire suivie par :

Gestion collective

Tél : 04 56 52 77 73

Mél : ce.dep@ac-grenoble.fr

Grenoble, le 6 octobre 2020

La rectrice de l'académie

Rectorat de Grenoble

7, place Bir-Hakeim CS 81065
38021 Grenoble Cedex 1

à

Mesdames les directrices,
Messieurs les directeurs
Des établissements privés sous contrat

Objet : Gestion du remplacement de courte durée dans les établissements du second degré privés sous contrat – année 2020 - 2021.

Références : Circulaire n° 2017-050 du 15-3-2017

La présente circulaire a pour objet de préciser les modalités et procédures mises en œuvre en matière de gestion du remplacement de courte durée dans les établissements privés sous contrat.

Le remplacement de courte durée relève de l'application informatique « ASIE » (Aide à la saisie des Indemnités en Etablissement), il est effectué par vos soins après service fait. Il a pour but d'assurer, **en interne**, par les enseignants affectés dans votre établissement, des remplacements **d'une durée inférieure à 15 jours**.

L'enveloppe d'HSE destinée à assurer ces remplacements au niveau académique est répartie entre les établissements au prorata de leur Dotation Globale. Vous allez recevoir prochainement la notification de votre enveloppe pour l'année 2020-2021.

J'attire particulièrement votre attention sur la nécessité d'une saisie régulière et mensuelle des heures effectuées par les maîtres et leur imputation sur le bon code indemnité « 1241 » (enseignement).

De plus, la régularité des saisies permet une mise en paiement plus rapide et un effet financier visible contribuant ainsi à accroître le volontariat des maîtres.

Je vous rappelle le caractère strictement limitatif de l'enveloppe allouée.

En aucun cas ces crédits ne doivent servir à rémunérer le remplaçant pendant le délai de carence.

Je vous remercie pour la rigueur avec laquelle vous veillerez à mettre en œuvre ces dispositions, notamment par une saisie rapide dans ASIE lorsque vous recourez à ce dispositif.

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

**Pour la rectrice et par délégation
Le secrétaire général adjoint, DRH**



Fabien JAILLET